



SEPTEMBRE 2018

BANLIEUES : POUR QUEL ÉLECTROCHOC RÉPUBLICAIN ?

De Nice et Marseille jusqu'à Lille et Roubaix, de Nantes à Strasbourg, sans oublier l'inévitable Seine-Saint-Denis et les 18 et 19^e arrondissements de Paris, voire en poussant jusqu'à Pointe-à-Pitre ou Fort-de-France : près de 50 communes françaises comptent des QSN, quartiers sensibles de non-droit aussi dits de « niveau 1 » – constituant le haut de la nomenclature devant les QSTD (quartiers sensibles très difficiles), les QSD (quartiers sensibles difficiles) et les QSP (quartiers sensibles problématiques). Quelle que soit l'appellation ou le degré de qualification, un même sentiment traverse les quartiers : celui d'être en périphérie de la ville et de la vie, et exclu de toute chance de réussite sociale. « Vous nous avez exclus et c'est à nous maintenant de vous exclure ! » Dans ces banlieues, ou périphéries, même la laïcité est perçue par les jeunes comme une atteinte à leur identité.

À l'heure où les banlieues sont plus revendicatives que jamais, à l'heure où les banlieues sont de plus en plus séduites par les radicalismes et acquises à l'idée d'une confrontation inévitable avec la puissance publique, à l'heure où les banlieues sont en même temps en attente de modèles de réussite autres que ceux montrés par les footballeurs et les rappeurs, quel électrochoc la République est-elle en mesure de donner pour instaurer, comme l'a préconisé Jean-Louis Borloo, un « vivre ensemble, vivre en grand pour une réconciliation nationale » ?¹

“ *Dans ces banlieues même la laïcité est perçue par les jeunes comme une atteinte à leur identité.*

LES BANLIEUES, INITIALEMENT née de l'action rapide et efficace de l'État

En construisant les villes nouvelles des années 1960, dans des espaces excentrés où le foncier était disponible, l'État, qui avait aussi les moyens, a agi vite et bien. Il s'agissait alors de remédier à la crise importante du logement qui sévissait, assurer l'accueil des rapatriés d'Algérie et vider les bidonvilles qui s'étaient installés jusqu'aux portes de la capitale. Il a commis une seule erreur d'appréciation...

“ *Prendre en considération les banlieues, c'est créer un nouveau rêve français.
Ces quartiers sont aussi la France.*

Ismaël M'BAYE
président de l'association Expression de France

¹ Rapport de Jean-Louis Borloo au Ministère de la cohésion sociale "Vivre ensemble, vivre en grand pour une réconciliation nationale", avril 2018



“ *En construisant les villes nouvelles des années 1960, l'État a agi vite et bien. Sa seule erreur a été de penser que leurs habitants vivraient en autarcie.*

Philippe DALLIER

sénateur de Seine-Saint-Denis, vice-président du Sénat
rapporteur spécial des crédits de la politique de la ville

L'État a agi vite et bien. Vite, car l'affaire a été conduite l'espace de quinze ans. Bien, car les nouveaux logements présentaient réellement un véritable confort. Les banlieues constituaient alors une belle amélioration. La seule erreur de l'État (ou des architectes et urbanistes de l'époque) a été de penser que leurs habitants vivraient en autarcie, à distance de la ville et souvent sans grande desserte.

Ces villes nouvelles des années 1960 avaient toutefois créer une mixité sociale mais qui a peu à peu disparu dès la crise mondiale des années 1970. C'est à partir de cette date que ceux qui avaient les moyens de partir partaient en même temps qu'arrivaient de nouveaux occupants, encore moins favorisés que les premiers résidents, et en même temps aussi que le bâti entamait une lente et inexorable dégradation. Tant et si bien que, fin des années 1980 début des années 1990, les cités se retrouvaient dans une situation extrêmement compliquée à tout point de vue, et en premier lieu sur l'emploi et la réussite scolaire.

Entre octobre et décembre 1983, était organisée la « Marche des Beurs » (Marche pour l'égalité et contre le racisme), rassemblant des milliers de gens entre Marseille et Paris. En octobre 1990 survenaient les émeutes de Vaulx-en-Velin dans la banlieue lyonnaise. Les politiques avaient évidemment senti le vent monter. La première grande mesure censée remédier à la situation a été la décentralisation (1983) instaurant un nouveau partenariat entre l'État et les collectivités, auquel allaient progressivement se joindre les associations puisque la politique de la ville ne peut effectivement marcher que si ces trois jambes se coordonnent : l'État, les collectivités territoriales, le tissu associatif local. En 1996 était instauré le dispositif des zones franches urbaines (ZFU), cette fois censé favoriser le développement économique de ces quartiers en difficulté.

Mais en réalité, en dépit des divers dispositifs mis en place, les quartiers ont continué à être le déversoir de tous les ratés : les ratés des politiques de l'emploi, les ratés des politiques de l'éducation et de la formation et même les ratés des politiques sociales. Emplois francs, ouverture des bibliothèques le dimanche, stages de 3^e garantis par les chefs d'établissement, augmentation de l'allocation pour les foyers monoparentaux ou doublement du nombre de maisons de santé, aucune mesure n'y a fait... Alors que la politique de la ville, créée spécialement pour résoudre les problèmes des quartiers défavorisés, fêtait l'année dernière ses 40 ans, elle a totalement échoué : 40 % de la population de ces quartiers « politique de la ville » vivent dans la pauvreté, contre 16 % dans l'ensemble de la population. 25 % sont au chômage, soit 15 points de plus que la moyenne nationale, et 45 % pour les jeunes de moins de 25 ans (20 points de plus que la moyenne). En outre, 44 % sont inactifs, soit 20 points de plus que dans la moyenne nationale. Ainsi, paradoxalement, la situation des banlieues s'est dégradée alors même que des améliorations sensibles y étaient réalisées notamment en matière d'urbanisme.²

² Le programme national pour la rénovation urbaine à lui seul a mobilisé dans ses deux versions successives 45 et 40 milliards d'euros.



On ne résoudra rien dans les quartiers si l'État n'intervient pas massivement et en faisant en sorte que cela se voit assez vite. C'est là le principal enseignement du rapport Borloo.

Philippe DALLIER

DES BANLIEUES, AUJOURD'HUI sous l'emprise des bandes et de leurs trafics

La grande différence entre les banlieues des années 1970 et celles d'aujourd'hui réside dans l'économie souterraine qui y a pris ses « quartiers ». L'économie souterraine, la drogue et les bandes ont mis la main sur les banlieues. On ne résoudra rien dans les quartiers si l'État n'intervient pas massivement et en faisant en sorte que cela se voit assez vite. C'est là le principal enseignement du rapport Borloo. Il s'agit d'améliorer l'éducation, et doter la police et la justice des moyens nécessaires à leurs missions. L'Élysée ayant choisi de tempérer le rapport Borloo, les banlieues sont aujourd'hui dans une situation d'attente. Pourtant les mesures d'urgence à prendre concernent autant l'éducation, que la justice et la sécurité sans même évoquer la question d'une équité territoriale, préconisée par Jean-Louis Borloo.

Promis par le candidat Macron, le dédoublement des classes de CP et CE1 à 12 élèves en quartiers défavorisés a cependant été instauré à la rentrée 2017. C'est une mesure importante, la meilleure sans doute prise depuis le grand plan de rénovation urbaine conduit début des années 2000. Le dispositif a été étendu cette année à toutes les classes de CP en REP et aux CE1 en REP+ (réseaux d'éducation prioritaire et d'éducation prioritaire renforcée). 190 000 élèves bénéficient de cet allègement des effectifs, avec pour objectif qu'ils soient 300 000 en 2019. En matière de sécurité, les députés François Cornut-Gentille et Rodrigue Kokouendo ont remis en mai un rapport sur l'évaluation de l'action de l'État dans l'exercice de ses missions régaliennes en Seine-Saint-Denis, s'attachant justement aux trois domaines prioritaires que sont l'éducation, la justice et la sécurité. Ce rapport prend appui sur une quantité de constats : ainsi, au tribunal de Bobigny, 2^e juridiction de France, 20 % des affaires ne sont pas traitées et finissent par passer à la trappe ; ainsi, le commissariat de police de Bondy / Pavillon-sous-Bois (80 000 hab.) compte moins de 100 fonctionnaires contre 600 pour le commissariat du 18^e arrondissement de Paris (l'arrondissement, qui ne compte pourtant que 220 000 habitants, a la chance d'abriter un haut-lieu touristique : Montmartre). L'Éducation n'est évidemment pas en reste : au regard des heures d'enseignement dispensées le mieux noté des collèges de Seine-Saint-Denis est moins bien noté que le moins bien noté des collèges parisiens. En Seine-Saint-Denis ou ailleurs, ces quartiers resteront des nids à problèmes si l'État n'intervient pas massivement et en faisant en sorte que cela se voit assez vite. C'est là d'ailleurs le principal enseignement du rapport Borloo. Cela demande des enseignants, des magistrats et des policiers car nous sommes aujourd'hui dans ces trois domaines très loin du compte.

Les défaillances de l'État en Seine-Saint-Denis concernent tous les Français, y compris les provinciaux. L'important est de prendre conscience des risques que court la République en laissant des pans entiers de la société dériver. Treize ans après les émeutes de 2005, nous ne sommes pas préservés de connaître un nouvel épisode dramatique du genre. Des émeutes peuvent reprendre n'importe où, n'importe quand, à l'occasion de n'importe quoi.



“ Les défaillances de l'État en Seine-Saint-Denis concernent tous les Français, y compris les provinciaux.

Philippe DALLIER

15 parlementaires de Seine-Saint-Denis de différentes sensibilités politiques (LFI, LR, UDI, PC, PS) ont été reçus par le Premier ministre pour entendre les suites que le gouvernement entend donner au rapport Cornut-Gentile / Kokouendo sur l'évaluation de l'action de l'État dans l'exercice de ses missions régaliennes en Seine-Saint-Denis. Les « Quinze » proposent notamment la création d'un comité de suivi interministériel des actions que le gouvernement entend mener dans le département. La proposition s'inspire du rapport Borloo qui proposait de créer une « Cour d'équité territoriale ».

L'Île-de-France est la région la plus riche de France et même la plus riche d'Europe mais elle est en même temps celle où la ségrégation et la fracture sociales sont les plus importantes. Le département de Seine-Saint-Denis est ainsi le département le plus pauvre de France en même temps que le plus jeune et le plus criminogène. Le Grand Paris sera-t-il à même de rééquilibrer cette équation régionale entre globalement un Ouest et Sud-Ouest allant plutôt bien et un Nord et Nord-Est allant de plus en plus mal ? En 2008, Philippe Dallier avait rendu un rapport au Sénat qui proposait déjà de créer la métropole du Grand Paris simplement en fusionnant les trois départements de la petite couronne (92, 93 et 94) avec Paris et sans entamer l'organisation territoriale de la grande couronne. C'est une option totalement différente qui a finalement été décidée, et aussi éminemment plus complexe puisqu'elle va imbriquer cinq niveaux de compétences territoriales. Au sein de ce Grand Paris, les agglomérations de Plaine Commune ou d'Est Ensemble ne bénéficieront d'aucun rééquilibrage financier régional. On a créé une métropole qui finalement n'en est pas une.

Les jeunes originaires des « quartiers » ont 7 fois moins de chances de réussite sociale que les autres jeunes. Parmi eux, beaucoup accomplissent un excellent parcours universitaire, parfois au sein de grandes écoles, mais en restant rapidement confrontés à la sortie à d'importantes difficultés par manque de réseau dans le monde de l'entreprise. Ceux-là existent même s'ils sont silencieux.

« Si nous n'y prenons garde, dans moins de vingt ans, la Seine-Saint-Denis sera un immense ghetto ethnique de deux millions d'habitants où ne vivront plus que ceux qui ne peuvent faire autrement ou ceux qui viendront y chercher un modèle communautariste conforme à leurs aspirations qui aura supplanté notre modèle républicain... » (Philippe Dallier, *Lettre ouverte au président Macron*)

Martine LE BEC
rédactrice en chef de la revue *Prospective Stratégique* – CEPS



NOS PARTENAIRES



AG2R LA MONDIALE



DE GAULLE
FLEURANCE
& ASSOCIÉS
SOCIÉTÉ D'AVOCATS



edf

enedis
L'ELECTRICITE EN RESEAU



keolis



THALES

